



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 25 septembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 25 septembre 2019 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, BON, DELZENNE, DRAPIER, FERRIERE, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, THIEBAUT.

Absent et excusé : M. Denis PREVOST donnant procuration à M. Yves THIEBAUT

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : convention d'utilisation du plan d'eau et location du presbytère.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent d'ajouter ces points à l'ordre du jour de la séance.

Renouvellement de la convention d'utilisation du plan d'eau

Le bail du plan d'eau communal consenti à l'Association de pêche et de loisirs de Moÿ de l'Aisne est arrivé à son terme et il convient de le renouveler pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de reconduire la location de l'étang communal à l'association de pêche et de loisirs de Moÿ de l'Aisne pour une année à compter du 1^{er} janvier 2019, reconductible pour une année à compter du 1^{er} janvier 2020,

- fixe à 5 000 € le prix annuel de location,

- charge Monsieur le Maire d'établir une convention de location pour l'année 2019, reconductible pour une année à compter du 1^{er} janvier 2020.

Location du presbytère :

le contrat de location du presbytère signé le 1^{er} janvier 2012 avec l'association diocésaine de Soissons est arrivé à son terme le 31 décembre 2018.

Conformément aux conditions du bail, il est reconduit aux conditions antérieures à partir du 1^{er} janvier 2019. Pour indication, le loyer annuel demandé pour l'année 2019 est de 2 741,09 € après révision.

Le Conseil Municipal prend acte et à l'unanimité, ne s'oppose pas à cette reconduction tacite.

I - ATTRIBUTION ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la réception de deux chèques. Le premier d'un montant de 1 859,04 € de l'Hôtel des ventes correspondant à la vente des biens mobiliers du legs de Monsieur GOBAILLE et le second d'un montant de 7 340 € correspondant à un don non grevé de charges du Tennis Club de Moÿ de l'Aisne pour l'entretien du court de tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le résultat des ventes d'un montant de 1859,04 € et charge le Maire d'enregistrer le chèque correspondant sur le budget du C.C.A.S de Moÿ de l'Aisne,
- Accepte le don non grevé de charges de 7 340 € du Tennis Club de Moÿ de l'Aisne et autorise le Maire à prendre en charge et à déposer le chèque en Trésorerie.

II - ADHESION DE COMMUNES AU SIDEN-SIAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN : du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHIVY-LES-ETOUVELLES, ETOUVELLES et LAVAL-EN-LAONNOIS (Aisne) de la Commune de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS (Nord) de la Commune de PRONVILLE-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais des Communes d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX et CROIX-FONSOMME (Aisne) de la Commune de BEAURAIN (Nord)

III – PROJET DE CONCESSION DE SERVITUDES LIEES A LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de concession de servitudes avec le SIDEN-SIAN liées à la station d'épuration située à Moÿ de l'Aisne sur la parcelle D 165.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, décident de reporter la question à l'ordre du jour d'une prochaine séance afin d'avoir plus de précisions sur cette convention de servitudes.

IV - DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE POUR LE PROJET PISCINE 2019-2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil une demande de financement de Madame Karine DUPUIS, directrice de l'école de Moÿ de l'Aisne, afin que les élèves des classes de maternelle grande section et de cours préparatoire bénéficient d'un enseignement de la natation pendant l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, décident, à l'unanimité, de donner un accord de principe afin que la Directrice puisse réserver le créneau des séances à la piscine de Beautor.

Une seconde délibération sera prise ultérieurement pour acter le tarif des entrées et celui du transport des enfants.

V – PROJET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la présentation des études et du chiffrage par zone a conclu la mission d'avant-projet définitif de la maîtrise d'œuvre.

Cette étape détermine et arrête le coût estimé des travaux d'extension du groupe scolaire et par conséquent le montant des honoraires du maître d'œuvre, le bureau Certier Architecture.

L'estimation des travaux par zone est proposée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la réalisation des travaux d'extension du groupe scolaire par tranche, à savoir la tranche ferme proposée pour un montant de 821 300,00 € HT, suivie de la tranche optionnelle N° 1 de 446 800 € HT et de la tranche optionnelle N° 2 de 179 800,00 € HT, les frais de maîtrise d'œuvre s'y ajoutant.

VI – VENTE DU VEHICULE RENAULT CAPTUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 14 juin 2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la vente du véhicule « Renault Captur » pour une mise à prix de 15 000 €, véhicule provenant de la succession de Monsieur GOBAILLE.

A ce jour une proposition d'achat a été déposée en mairie pour un prix de 12 000 €.

Il convient à présent de délibérer sur le devenir de ce véhicule.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'accepter la proposition et de procéder à la vente du véhicule pour un prix de 12 000 € et chargent le Maire de signer tous documents relatifs à cette vente.

Il est précisé qu'un contrôle technique du véhicule sera effectué avant la vente.

VII – ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX

Le Maire annonce à l'assemblée que les agriculteurs de la commune ont pris en charge la réfection de quelques chemins sur le territoire de la commune par remblaiement de cailloux.

Les chemins doivent être entretenus par la commune et par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de participer au frais de la réfection de ces chemins.

Un devis de rabotage de route de la société D.B.A est présenté pour un montant de 1 134 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de financer l'entretien des chemins communaux et accepte le devis d'un montant de 1 134 €, à condition que le rabotage de route fourni ne présente pas d'éléments de trop gros diamètre.

VIII – SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRAIT D'UNION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association Trait d'Union de Brissy-Hamégicourt a mis à la disposition de la commune une structure gonflable pour les enfants à l'occasion des festivités du 14 juillet organisées sur la place de la mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'octroyer une participation exceptionnelle de 50 € à l'association Trait d'Union en compensation du prêt de cette structure gonflable.

IX – INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 février 2017 par laquelle il était accordé à Madame Brigitte DORANGEVILLE, comptable du trésor, les

indemnités de conseil et de confection du budget.

L'Etat liquidatif pour l'année est d'un montant de 107,41 €, cette dernière n'ayant pas effectué l'année complète étant donné sa mutation à compter du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le versement des indemnités de conseil et de confection du budget à Madame DORANGEVILLE pour l'année 2019.

X – STATIONNEMENT RUE GAMBETTA

Considérant l'étroitesse de la voie d'accès de la Cité Gambetta, ainsi que le nombre d'aires de sortie de véhicules des propriétés situées du côté pair de la voie, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'instaurer un stationnement unilatéral du côté impair de la Cité Gambetta.

XI – SITUATION DE TRESORERIE

Recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes encaissées 648 321,97 € au 20 septembre 2019 et les engagements réalisés restent dans le cadre des prévisions budgétaires.

Dépenses de fonctionnement :

Les mandats émis 495 032,18 € au 20 septembre 2019 et les engagements réalisés restent également dans le cadre des prévisions budgétaires.

Le souci permanent de maîtriser les dépenses devrait permettre d'obtenir la CAF (Capacité d'Auto Financement) escomptée.

Le trésorerie est suffisante pour assurer les dépenses courantes dans la limite de 4 mois de fonctionnement, ce qui est confortable et cohérent avec le budget établi.

Dépenses d'investissement :

Les petites dépenses d'investissement prévues au budget ont été réalisées, ainsi que celles relatives aux travaux de la rue Gambetta.

Pour le pôle scolaire, une partie des frais d'étude du projet a été pris en charge. Des restes à réaliser importants seront constatés au 31 décembre 2019 et l'essentiel des dépenses sera fait en 2020.

XII – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que pour permettre le versement de la subvention à l'association Trait d'Union, de régulariser les dernières écritures des travaux de la rue Gambetta et d'intégrer la succession GOBAILLE, il convient de procéder à une décision modificative sur le budget communal de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT – Recettes :

Produits exceptionnels + 84 532.00 €

FONCTIONNEMENT – Dépenses :

Autres Charges exceptionnelles + 68 464.11 €

Subv. association Trait d'union + 50.00 €

Virement à la section investissement + 16 017.89 €

INVESTISSEMENT – Recettes :

Virement de la section fonctionnement + 16 017.89 €

Investissement – Dépenses :

Rue Gambetta + 19 017.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications sur le budget primitif principal 2019.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

Un logement communal (au-dessus de la poste) sera libre à partir du 1^{er} décembre 2019. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie.

La Commune a transmis le terrain acquis pour la Maison de santé à la CCVO. Le dossier est bien lancé, il avance à grands pas, le bureau d'étude retenu est ARCHITECTONI.

Une limitation de vitesse (à 20 km/h) est envisagée autour de l'étang.

La Mairie est en attente d'une convention avec la SPA de Laon pour les chats errants.

TRAVAUX DU CONSEIL

Lundi 17 juin	ARF
Mardi 18 juin	ADICA école
Mardi 18 juin	Réunion fête communale
Mercredi 19 juin	Jurés d'Assises CD PPT Centre social
Jeudi 20 juin	Réunion adjoints

Lundi 5 août	CCVO Maison de Santé
Mardi 6 août	Maison de Santé (terrain acquisition /cessation)
Mercredi 7 août	CCVO Maison de Santé
Jeudi 8 août	CCVO Maison de Santé
Lundi 12 août	Réunion gendarmerie
Lundi 19 août	Réunion Grande Parade (Sous-Préfecture)
Mercredi 21 août	Commission travaux (ADICA école)
Jeudi 22 août	Réunion 3 ^{ème} Age
Lundi 26 août	Société de chasse
Mardi 27 août	PLU
Mercredi 28 août	CCVO Maison de Santé
Jeudi 29 août	Sortie 3 ^{ème} Age

Lundi 2 septembre	Grande Parade
Mardi 3 septembre	CCVO Maison de Santé
Lundi 9 septembre	Réunion société de chasse
Jeudi 12 septembre	AG UNC AG CCVO
Vendredi 13 septembre	Station épuration (inauguration) Société de chasse
Lundi 16 septembre	Réunion gendarmerie
Mardi 17 septembre	Réunion IEN (Inspecteur Education Nationale)
Mercredi 18 septembre	ADICA (école primaire)
Jeudi 19 septembre	CCAS
Mercredi 25 septembre	PLU Réunion commissaire enquêteur

Infos



Mission locale : Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes sorti du système scolaire, la Mission Locale est proche de vous.

Venez vous renseigner à la permanence :

Tous les mardis matin à la Mairie de Moÿ de l'Aisne
Information au 03.23.06.10.10



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Rassemblement à la Mairie 9 h 30
Départ pour le monument aux Morts 9 H 45
Commémoration et dépôt de gerbe
Vin d'honneur en Mairie

La population est invitée à assister à cette cérémonie.



Le 29 novembre à 11 h 30 place de la Mairie
Cérémonie à la mémoire de Suzanne Deutsch de la Meurthe